

Cabinet
du
Vice-Recteur



Paris, le 12 Mars 1917

Bien chère amie.

Je vous approuve entièrement de consentir
en principe à cette libéralité. Je dis
en principe. En effet, avant de décider
absolument le fait savoir ce qu'on
demande de cette bibliothèque, et à peu
près ce qu'elle fait. C'est une chose assez
facile.

Écrivez donc ce soir à monsieur Fauchillon
qu'en principe vous êtes disposée à
l'acheter et à la donner à l'Université
de Lyon. C'est à l'Université de
Lyon et non à la Faculté des Lettres
ou au Musée de Lyon qu'elle devra

1074
être donnée. Il faudra une donation
par devant notaire. Prié monsieur
Fauccioux de s'exprimer le plus tôt possible
de puis demande et de nous le faire
connaître. Nous en parlerons de nouveau.
Affectionnés respects.

L. H. H. H.